



**BOUCHAUDY**  
ARCHITECTES

**BEYRAND**

**Couzeix (87)**

**Demande d'autorisation environnementale  
Version C – Février 2024**

**PJ n° 2 : Note de Présentation non Technique**

## INTRODUCTION GENERALE

Le site existant BEYRAND exerce une activité amont d'impression qui permettait initialement de fabriquer les chromos nécessaires à la décoration sur Porcelaine réalisée par les artisans de la Compagnie des Arts de la Table et de l'Email (CATE) à Nontron en Dordogne.

Depuis quelques années, cette activité d'impression s'est également développée sur support cuir, afin de développer de nouveaux effets sur le cuir. Cette activité alimentant ainsi les magasins avec des produits variés et iconiques du groupe HERMES.

Le site de saint-Just-le-Martel bénéficie de l'expertise développée par ses collaborateurs depuis la création du site dans les années 1960. Aujourd'hui le site se déploie sur 16 800 m<sup>2</sup> d'une unité construite en plusieurs étapes au gré des possibilités d'achat et de réorganisation des bâtiments. Malgré tout, la surface opérationnelle de fabrication ne représente que 8 200 m<sup>2</sup> totale mais répartis sur plusieurs niveaux, avec des ateliers exigus peu fonctionnels. La configuration actuelle du site, ne permet plus d'extension des ateliers dans le respect des règles de construction actuelles.

La volonté de construire une nouvelle unité de fabrication pour BEYRAND autour de Limoges se justifie par :

- Une mise aux standards Hygiène-Sécurité-Environnement de l'outil de production
- Une optimisation des flux et du process industriel d'impression sur un seul niveau
- Un besoin de terrain de 4 hectares pour accueillir le pôle impression/décoration
- Un rapprochement du site de la CATE (1 heure maximum pour permettre les synergies entre ces deux unités de production complémentaires)
- Une réponse aux besoins additionnels de décoration et de cuisson internes dès fin 2022
- Une opportunité de bénéficier du bassin d'emploi de Limoges pour monter un atelier en 2x8 heures, pouvant intégrer 80 tables de décoration.

Le planning de l'opération prévoit un démarrage des travaux en septembre 2024, puis 24 mois de travaux. Depuis 2022, un atelier relais a été créé sur Limoges afin de former des artisans décorateurs sur porcelaine.

Les volumes journaliers utilisés au sein de l'atelier impression, classeront le site en enregistrement au titre de la rubrique 2940. A noter que le site ne relèvera pas du classement Seveso 3.

Le projet s'inscrit sur un terrain de la commune de Couzeix bénéficiant d'une première Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en date de 2015 dans le document d'urbanisme (PLU) de la commune de Couzeix.

Cette OAP annexée au PLU prévoyait un éco quartier sur la partie Nord-Est du site et une zone industrielle et/ou artisanale à l'emplacement des actuels hangars municipaux.

Lors des premières études de faisabilité, il est apparu rapidement que la zone réservée initialement au PLU pour une activité industrielle (zone Ui) était trop exigüe pour accueillir le projet de pôle d'impression et décoration sur porcelaine.

Néanmoins l'intérêt du projet pour la commune de Couzeix et, plus largement, pour l'agglomération de Limoges Métropole nécessitait une modification des documents d'urbanisme. En effet, la cohabitation d'un pôle d'activité d'une telle importance (300 emplois environ) avec un éco-quartier, des équipements publics de proximité et un parc urbain, dans un secteur proche d'un centre urbain, avec desserte par les transports en commun, constitue un ensemble remarquable de mixité urbaine si souvent invoquée mais rarement mise en œuvre.

Une étude environnementale menée en 2022 a identifié une zone humide positionnée en limite Sud-Ouest des plateformes composant la zone Ui du PLU.

Cette contrainte supplémentaire a nécessité de modifier les hypothèses d'implantation des nouveaux ateliers. Dans le cadre d'une reprise totale du règlement d'urbanisme, sans toutefois réduire la zone naturelle non constructible, il est apparu plus pertinent d'implanter le nouveau pôle d'impression et de décoration sur porcelaine sur les plateformes non arborées présentes au Nord-Est de la zone constructible.

Sur cette nouvelle base, l'agence d'urbanisme Bouriette et Vaconsin, sollicitée par Limoges Métropole, a établi, en concertation avec Limoges Métropole, la commune de Couzeix, la société Hermès et l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet BEYRAND, un nouveau plan d'ensemble du site devant servir à définir les nouvelles orientations du PLU et servir de base à la modification du PLU de Couzeix.

Au regard de la taille de la parcelle du Mas de l'Age (42 hectares), il apparaît que le Permis d'Aménager pour la création des aménagements prévus dans l'OAP doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet de construction du pôle d'imprimerie / décoration sur porcelaine étant intégré au parcellaire, l'évaluation environnementale doit contenir les incidences de l'activité spécifique de la société BEYRAND.

Dans ce contexte, le site BEYRAND soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, doit compléter son dossier d'enregistrement par une évaluation environnementale. La procédure d'instruction au titre des ICPE sera donc celle d'une autorisation environnementale unique, selon l'article R512-46-9 du Code de l'Environnement.

Le dossier fourni par le pétitionnaire répond donc au contenu d'une Autorisation Environnementale Unique. Ce document présentera les risques environnementaux, les dangers et les mesures prises dans le cadre de la création du site selon les demandes de l'article R 181-13 du Code de l'Environnement.

Il est à noter que le projet de construction du site BEYRAND fait également l'objet d'un dépôt de Permis de Construire.

Selon l'article R 181-13 du Code de l'Environnement, le dossier d'autorisation environnementale unique doit être accompagné d'une note de présentation non technique. Le présent document constitue donc la note de présentation non technique de la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société BEYRAND, dans le cadre de la construction d'un pôle d'impression et de décoration sur porcelaine à Couzeix (87).

## PRESENTATION DU SITE

Fondée à Paris en 1837 par Thierry Hermès, l'entreprise, à l'origine une manufacture de harnais et de selles, appartient encore de nos jours majoritairement à ses héritiers. Le Groupe HERMES emploie aujourd'hui 19 700 personnes dans le monde dont 12 400 sur ses unités de production en France. La Maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

Aujourd'hui, la Maison déploie sa créativité à travers une grande diversité de métiers : maroquinerie et sellerie, prêt-à-porter féminin et masculin, chaussures, ceintures, gants, chapeaux, soie et textiles, bijouterie-joaillerie, mobilier, arts de la table, parfums, beauté, montres.

L'entreprise dispose d'un savoir-faire qui allie à la fois le travail artisanal traditionnel et une utilisation de machines à la pointe de la technologie.

Le groupe HERMES s'attache chaque jour à respecter et faire vivre certaines valeurs fédératrices, édictées dans une Chartre Ethique : la confiance, l'exemplarité, l'excellence, l'exigence, la reconnaissance et le respect, l'enthousiasme, la solidarité, la discrétion, la confidentialité, l'harmonie. Ces valeurs tendent à apporter aux collaborateurs du groupe des conditions de travail optimales, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Le groupe HERMES connaît depuis plusieurs années un développement soutenu de ses activités. Le groupe est présent dans plus de 45 pays, possède 54 sites de production en France. Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 pour l'ensemble du groupe HERMES s'élève à 11 602 M€ dont 1 064 M€ pour la France.

Le site BEYRAND intégré à la filière Céramique (Métier des Arts de la Table) est une filiale du groupe HERMES appartenant à 100% au groupe HERMES. Les résultats financiers du groupe montrent que le groupe HERMES serait en capacité de prendre en charge un éventuel aléa qui subviendrait sur l'un des sites de fabrication artisanale qu'il possède.

Le projet présenté par BEYRAND permettra d'allier le savoir-faire des équipes actuelles des sites de Saint-Just-le-Martel et Nontron, au sein d'un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel regroupant la fabrication des décors et leur application sur la porcelaine de Limoges.

L'effectif sur le site de Couzeix sera de 300 personnes dont 260 artisans. Le reste de l'effectif sera composé du personnel administratif et d'encadrement (Responsable de production, responsables d'atelier, secrétariat, ressources humaines, contrôle Qualité, méthodes, maintenance / HSE, logistique).

## PRESENTATION DU PROJET

Principales données de localisation du site	
Situation géographique de la commune	La commune de Couzeix est implantée en Haute-Vienne, en limite Nord de la commune de Limoges
Situation géographique du site	La parcelle du Mas de l'Age est située au Sud de la commune de Couzeix, en mitoyenneté de celle de Limoges
Adresse du site	Avenue de Limoges 87 270 Couzeix
Référence cadastrale	Le terrain est référencé au cadastre de la commune de Couzeix section EC parcelle 003. La surface totale de la parcelle est d'environ 337 000 m <sup>2</sup> . Le projet BEYRAND s'implantera sur 4,3 hectares du Parc de Mas de l'Age.
Zonage PLUi	Le site se situe en zone 1UA du PLUi. Une évolution du PLU de Couzeix a donc été entreprise afin de classer la future parcelle BEYRAND en zone Ui : activités artisanales, services, petites industries.

La photo aérienne ci-dessous permet de localiser le site dans son environnement et l'emplacement du projet sur le site.



Source : Géoportail

L'unité foncière sur laquelle sera implanté le projet de construction est située au sein du parc du Mas de l'Age, dans la partie Nord de celui-ci.

Le parc du Mas de l'Age est un ancien site militaire. Il est la propriété de la ville de Couzeix depuis 2012. Le site peut être scindés en 2 espaces : une partie au Nord aménagée de voiries et de plusieurs bâtiments jouxtant l'urbanisation de la commune de Couzeix sur environ un tiers du site et le reste en espace naturel principalement boisé. La partie basse du site sera maintenue en poumon vert.

Le projet objet de ce dossier sera implanté sur la partie Nord aménagée. Les bâtiments s'y trouvant sont actuellement utilisés par les services techniques de la commune de Couzeix. Ces derniers sont destinés à être démolis.

En raison de son ancienne affectation, l'emprise du site est clôturée. L'accès au site se fait par une entrée/sortie unique depuis la RD 947 (Avenue de Limoges).

L'environnement immédiat du terrain est constitué par :

- Au Nord : la rue Rougeron et rue Auguste Renoir ainsi que des habitations de la commune de Couzeix
- Au Sud : des espaces verts et boisés ainsi que des sentiers de promenades
- A l'Est : des espaces verts et boisés, la rue Auguste Renoir ainsi que des habitations de la commune de Couzeix
- A l'Ouest : l'Avenue de Limoges ainsi que des habitations de la commune de Couzeix.

La parcelle BEYRAND sera desservie au Nord depuis la voirie interne du Mas de l'Age possédant une connexion à la route départementale 947 à l'Ouest du Mas de l'Age.

Les accès au site BEYRAND sont pensés pour cloisonner les flux et garantir la sécurité des artisans :

- Accès piéton à l'Ouest du terrain, depuis l'esplanade publique du Mas de l'Age
- Accès véhicules du personnel au Nord-Ouest du terrain, desservant les parkings aériens (117 places) d'une part et le parking en rez-de-jardin (130 places) d'autre part. Les espaces vélos et deux roues seront implantés dans le rez-de-jardin
- Accès logistique pour les camions, transporteurs, via la cour de service au Nord-Est du bâtiment

Depuis la cour de service, une voie engins complètera la voirie desservant les parkings afin de ceinturer le bâtiment pour qu'il soit accessible aux engins de secours.

Le bâtiment unique sera implanté au centre de la parcelle sur 2 niveaux : un rez-de-jardin et un rez-de-chaussée. L'entrée des artisans et visiteurs s'effectuera par la terrasse aménagée au Sud-Ouest du bâtiment, donnant sur les espaces boisés au Sud du terrain.

Le reste de la parcelle sera occupée par les espaces boisés existants et conservés, de nouveaux espaces verts créés dans le cadre du projet.

Le planning des travaux d'aménagement prévoit un démarrage des travaux en septembre 2024 pour une mise en exploitation en fin d'année 2026. La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois.

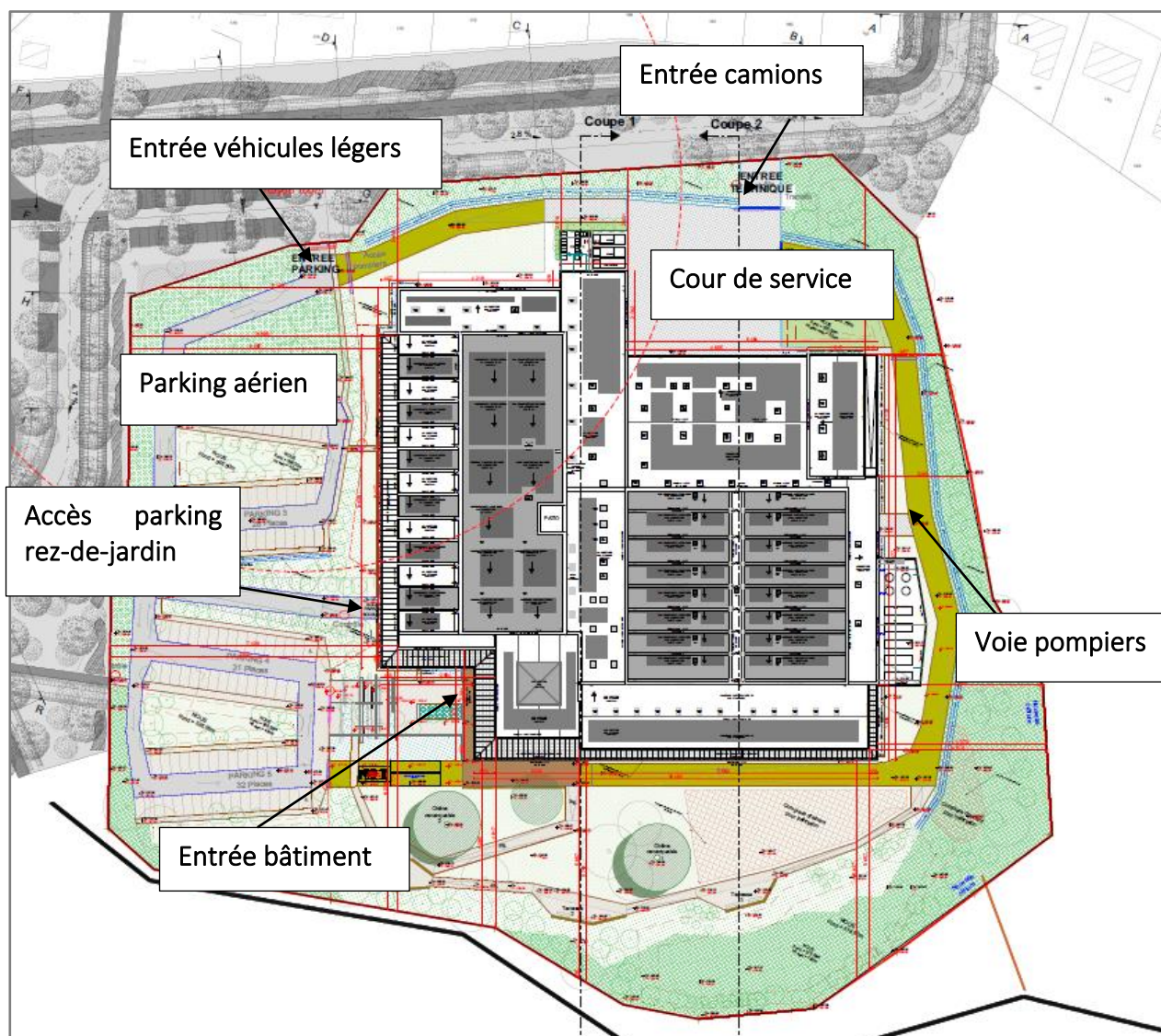
Le bâtiment regroupera les diverses fonctions nécessaires au fonctionnement du pôle impression / décoration :

- Pôle administratif : accueil, bureaux encadrement, bureaux services centraux et transversaux, salles de réunion, archives...
- Locaux sociaux : vestiaires, sanitaires, espace détente, infirmerie, cabinet médical, local représentants syndicats... dimensionnés pour 300 personnes
- Ateliers répondant aux fonctions principales : impression (y compris préparation, lavage/dégravage des cadres), décoration sur porcelaine (tables et four de cuisson), contrôle et emballages des articles décorés. Sont associés les laboratoires nécessaires aux ateliers (métrologie, test, contrôle qualité...)
- Pôle logistique : réception et stockage des matières premières, des consommables, des emballages, expédition des produits finis
- Locaux techniques pour la majorité implantés au rez-de-jardin (transformateurs, TGBT, compresseurs d'air, production de froid et de chaleur pour le maintien en température du bâtiment, CTA et production de chaud et de froid pour le procédé de fabrication, photovoltaïques...), les PAC seront implantées dans une cour anglaise. Le local sprinklage sera également aménagé au niveau rez-de-jardin. Quelques utilités en lien direct avec la production seront positionnées en rez-de-chaussée (maintenance, charge des engins de manutention, TGBT...)
- La cour de service accueillera également une zone de stockage des bennes à déchets.

Le bâtiment sera de forme géométrique simple d'une longueur maximum de 128 mètres et largeur 126 mètres. Sa hauteur minimum sera de 3,8 mètres et maximum (shed) sera de 11,25 mètres, inférieure à 12 mètres au milieu de sa façade.

Le bâtiment sera construit sur la base du principe constructif suivant :

- Une structure en béton armé (pour l'assise du bâtiment et notamment du rez-de-jardin) et une charpente bois en lamellé-collé de stabilité ½ heure (R30)
- Des façades extérieures largement vitrées (double vitrage) en bardage métallique double peau avec isolation laine de roche
- Un revêtement de sol incombustible et étanche sauf pour la partie administrative revêtue d'un sol souple
- Une dalle béton entre le niveau rez-de-jardin et rez-de-chaussée (REI120)
- Au rez-de-jardin la structure et les murs seront en béton, le sol en béton
- Des toitures sheds permettant d'éclairer naturellement les espaces de travail, ou toiture plate en bac acier avec isolation laine de roche et étanchéité multicouches. Plus d'un tiers de la surface de toiture sera recouvert de panneaux photovoltaïques.



Source : Bouchaudy Architectes

Les matières premières mises en œuvre au sein de l'activité impression sont du papier et dans une moindre mesure du cuir, des couleurs (avec base solvantée). Les feuilles imprimées ou décors sont utilisées au sein de l'atelier décoration sur porcelaine (réception de porcelaine non décorée communément désigné sous le terme « blanc »).

Les produits finis sont donc des articles de vaisselle en porcelaine de Limoges décorés, qui seront emballés dans les boîtes orange avant d'être expédiés vers le centre logistique du groupe.

L'activité du pôle impression/ décoration génèrera à terme 5 réceptions/jour et 2 expéditions/jour. Les réceptions et expéditions s'effectueront selon les horaires suivants : 8h00-11h45 et 13h00-15h30.



Les principales étapes du procédé « Impression » sont résumées ci-après :

1. Dessin sur ordinateur au studio graphique « Pré-Pressé »
2. Recherche des teintes au laboratoire
3. Fabrication des écrans de sérigraphie
4. Fabrication des couleurs de sérigraphie et Jet d'Encre
5. Impression sérigraphie et jet d'encre
6. Impression sérigraphie du Covercoat/ finition
7. Préparation et finition du support par dépôt par roller-coating ou pistolage (pour l'activité cuir uniquement)
8. Découpe et conditionnement

Les étapes du procédé de Décoration, sont décrites ci-après :

1. Lavage des blancs de porcelaine dans une machine à lavée industrielle
2. Décoration manuelle de la porcelaine par dépose de chromos
3. Filage aux pinces de porcelaine
4. Cuisson
5. Polissage
6. Mise en boîte et banderolage.

Le futur site BEYRAND sera soumis en enregistrement au titre de la rubrique principale 2940.2a. Il dépendra également d'autres rubriques sur le seuil de la déclaration : 1185.2a, 1530.2, 1978.5 et 2450.Bb.

Le projet du site BEYRAND ne sera pas classé SEVESO 3.

Le projet BEYRAND sera également soumis en déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, rubrique 2.1.5.0. 2 (infiltration des eaux de pluie pour la surface d'emprise de 4,3 hectares).

## RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

L'objectif de la société BEYRAND est de concevoir un projet de nouveau bâtiment tout en respectant les enjeux propres au terrain. Ainsi, le plan masse BEYRAND compose avec les contraintes naturelles faunistiques et floristiques, la présence de zones humides et les études ont été reprises à l'échelle de la parcelle du Mas de l'Age pour Limoges Métropole comme pour BEYRAND, afin d'appliquer la démarche « Eviter – Réduire – Compenser ».

L'implantation du projet sur la parcelle s'effectue donc en composant avec les différentes contraintes du terrain et les besoins fonctionnels du projet :

- Démarrage des travaux en septembre 2024 pour respecter la biodiversité
- Tracé des limites de propriété en respectant la zone humide identifiée au Nord-Est du Mas de l'Age, les espaces boisés existants sur le terrain et les cheminements existants sur le Mas de l'Age
- Implantation du bâtiment suffisamment éloignée des limites de propriété afin de respecter les distances d'isolement réglementaires et s'intégrer au mieux à l'environnement urbain au Nord de la parcelle
- Accès logistique par le Nord de la parcelle, afin de minimiser la création de voiries
- Prise en compte du fort dénivelé du terrain en créant un rez-de-jardin qui servira à positionner les utilités, des places de stationnement
- Surface totale du terrain acheté de 43 000 m<sup>2</sup> dont 13 265 m<sup>2</sup> de voiries et espaces imperméabilisés existants, future surfaces construites et cour de service imperméabilisées représentant 18 415 m<sup>2</sup> soit une imperméabilisation de 42,8% de la parcelle
- Ouvrages de gestion des eaux de pluie ou d'incendie dans la majorité enterrés sous le bâtiment (au lieu de faire des ouvrages aériens consommateurs d'espace)
- Conservation au maximum des arbres existants et notamment des sujets remarquables, et remplacement des sujets qui ne pourront être conservés sur la parcelle
- D'une manière générale, imperméabilisation aux espaces le nécessitant, afin de privilégier des matériaux roulants mais perméables (mélange terre/pierre), galets, diabolos terre cuite accessible PMR et pompiers.

De plus, les préconisations des naturalistes en charge du dossier de demande de dérogation espèces protégées et du dossier de défrichement portés par Limoges Métropoles seront respectées sur la parcelle BEYRAND (mise en défens pendant les travaux, aménagements de gîtes et habitats pour l'avifaune, les chiroptères, la petite faune...).

Les choix techniques, les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du projet de construction permettront de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement :

- Isolation renforcée du bâtiment
- Le projet privilégiera l'utilisation d'énergie renouvelable et ne fera pas appel au gaz naturel : pompes à chaleur pour le chauffage/le rafraîchissement des locaux, du process et la production d'eau chaude sanitaire, implantation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité (auto-consommation sur place prioritairement)
- Dès qu'il est techniquement possible, récupération des calories sur l'air des ateliers
- Les eaux de pluie de toiture seront utilisées pour l'alimentation des sanitaires, lorsqu'il sera possible des systèmes de recyclage d'eau seront installés sur les ateliers
- Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour traiter les eaux de pluie de la cour de service
- Implantation d'une station de prétraitement des effluents industriels (floculation)
- Mise en place de filtres à charbon pour les rejets des machines d'impression/covercoat
- Les nuisances sonores seront limitées, les utilités et notamment les groupes froids des PAC seront retenus pour leur niveau de performance sonore, ils seront implantés dans une cour anglaise au rez-de-jardin en décaissée par rapport au niveau rez-de-chaussée et rues adjacentes. Les locaux techniques seront construits en matériaux adaptés pour empêcher la propagation des nuisances sonores à l'extérieur du site
- Recyclage et valorisation des déchets de fabrication (notamment le papier, le carton) dès que cela est possible, valorisation des déchets d'emballages.

Le site ne sera pas soumis à la directive des émissions industrielles qui impose de respecter les Meilleures Techniques Disponibles. Toutefois, les choix de procédé et de construction sont motivés par le respect des bonnes pratiques et de solutions pérennes et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre du projet, les investissements pour la protection de l'environnement se répartissent à hauteur de 600 000 euros pour l'aménagement des espaces naturels dans un souci de préservation de la biodiversité, 122 000 euros pour la récupération des eaux de pluie pour un usage sanitaire, la régulation et le traitement des eaux pluviales, le traitement des hydrocarbures des eaux de cour de service, la création d'une rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie, 214 000 pour le traitement des effluents industriels, 510 000 euros pour le maintien en température par thermo-frigo-pompes et PAC et 845 000 euros pour la production d'électricité par panneaux photovoltaïques en toiture.

## RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

Le terrain retenu par BEYRAND est situé en zone d'activités du Mas de l'Age sur la commune de Couzeix.

Lors d'un incident sur le site, les intérêts à protéger dans un proche environnement sont constitués par :

- Les résidents des différentes habitations au Nord, à l'Est et à l'Ouest du terrain
- Les usagers des futurs bâtiments de l'éco-quartier
- Les véhicules circulant sur les rues Rougeron, Auguste Renoir (Nord et Est) et l'avenue de Limoges (Ouest)
- Le réseau public d'eaux usées de la commune
- La zone humide au Nord-Ouest du terrain et les espaces boisés du Mas de l'Age.

Les descriptions faites dans l'état initial ont mis en avant que dans un rayon de 500 mètres autour des limites de propriété du site de BEYRAND aucun captage d'eau, Monuments Historiques, site classé n'était présent. Le terrain n'est pas concerné par un risque naturel qui impliquerait des protections spécifiques ou des mesures compensatoires adaptées.

Le terrain n'est pas concerné par des effets domino entrants (risques industriels).

Face aux risques susceptibles de se manifester, la société BEYRAND mettra en place une politique de gestion de la sécurité, accompagnée d'investissements pour diminuer les probabilités d'occurrence d'une part, et réduire les conséquences des incidents (par la mise en place de moyens de protection) d'autre part.

L'analyse préliminaire des risques réalisée a permis de mettre en évidence les principales causes et conséquences des divers phénomènes dangereux. Grâce à une cotation de leur probabilité et gravité, les conclusions ont montré qu'aucun scénario majorant n'était retenu pour le futur site de BEYRAND (aucune cartographie n'est présentée).

La réalisation d'un projet neuf permet d'intégrer des dispositions fortes dès la conception des bâtiments permettant de maîtriser les risques au maximum.

La connaissance de l'activité, les retours d'expérience et les améliorations continues que le groupe HERMES met en œuvre depuis de nombreuses années permettent de diminuer les risques pour le personnel comme pour l'environnement.

Le site ne sera pas à l'origine de scénario d'accident susceptible d'avoir des répercussions à l'extérieur du site.

Les dispositions constructives prévues dans le cadre du projet sont suffisantes pour garantir la maîtrise d'un éventuel sinistre à l'intérieur des limites de propriété, malgré la proximité des tiers.